

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 14 février 2022

DEMANDEUR

N/Réf. : 202201-55

Objet : Demande d'accès à l'information

Maître,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 31 janvier 2022.

Le document demandé fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A 2.1). Vous le trouverez à l'adresse Web suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/saa/administratives/ententes/Algonquins/Lac-Rapide-barriere/2021-12-08_Entente_Algonquins_Lac-Barriere-fr.pdf?1643981355

... verso

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité

Veillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Démosthène Blasi

p. j. 2